

Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

Séance du 14 Mai 2013

L'an deux mille treize et le quatorze mai à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

Date de la convocation : le 07 mai 2013

Mme Audrey SCHULLER est proposée secrétaire de séance.

Titulaires présents: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Frédérique ORSINI (arrivée à 20h50), Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Anthony JEANSON, Jean-Marie ROSSIGNON, Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Audrey SCHULLER, Gisèle GREZ, Chantal FERRE.

Suppléants présents: Laurence DETOUR, Florence MAURY, Muriel RENAULT, Claude SALLET

Excusés: Patrice BIERI, Claudine BRULHART, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Didier BOURGEOIS, Christian SCHOENTGEN, Pascal SONGY, Ghislain CHEVALIER, Francis ROLLET.

Le Président précise, qu'en l'absence de secrétaire, le compte-rendu de la réunion du 09 avril 2013 n'a pas été joint à la convocation, et qu'il sera soumis à approbation à la plénière de juin.

FUTURE INTERCOMMUNALITE

Le Président fait part d'un courrier du contrôle de légalité des services de la préfecture qui refuse en l'état les statuts votés par les différentes collectivités, au motif que certaines compétences concernant des biens communaux (zone artisanale de Mairy sur Marne, plateaux multisports de Dampierre sur Moivre et Nuisement sur Coole, bibliothèque intercommunale de Marson et mini terrain de football de Marson) ont été prises alors que pour le moment ces biens sont sous la compétence des communes jusqu'au 01/01/2014.

Sur conseil du bureau d'études LB Collectivités, et pour ne pas obliger les 25 communes à délibérer de nouveau compte-tenu des délais restant avant la prise d'arrêté de fusion, les 4 Présidents de Communauté de Communes ont adressé un courrier au Préfet pour lui demander de retirer des statuts ces compétences non productrices de fonds jusqu'à la fusion des CC.

Le prochain Conseil en mars 2014 aura toute faculté pour intégrer à nouveau ces équipements dans les statuts du nouvel EPCI.

AFFAIRES SCOLAIRES

Sujets abordés lors de la commission scolaire du 2 mai:

* Effectifs pour la rentrée 2013/2014

Maternelle : 63 élèves (25 PS, 17 MS, 21 GS)

Primaire : 103 élèves (10 CP, 30 CE1, 25 CE2, 15 CM1, 23 CM2)

Compte tenu du nombre d'enfants inscrits en maternelle, la directrice a envoyé un courrier à l'inspection académique pour demander la réouverture de la 3^{ème} classe, cette même demande a été faite oralement par le Président.

* Maintien des dérogations comme les années précédentes, à savoir que la CCVC accepte les dérogations pour les enfants venant de l'extérieur (dans la mesure de place disponible) et ne financera pas la scolarité des enfants de la CCVC qui vont sur une autre collectivité. (compte tenu des conditions d'accueil et de la qualité des services et équipement proposés à l'école de la vallée de la Coole.

Une information sur le stationnement devant l'Ecole de la Vallée de la Coole a été faite auprès des parents d'élèves, suite aux difficultés de circulation recensées autour du giratoire.

* Le personnel de la CCVC a bénéficié d'une formation « Gestes et Postures », recommandée par le Document Unique, le 10 avril par la société 3SQE. Il a été rappelé au personnel l'importance d'avoir une attitude constructive lors de ces formations:

* Problème récurrent à la cantine : il est rappelé aux agents,

- que chaque enfant doit être servi de sa « portion », de l'entrée au dessert et qu'il ne peut y avoir de supplément que table par table,

- qu'il leur est strictement interdit de manger les repas des enfants et que des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.

* Réforme sur le rythme scolaire :

Une réunion de travail avec les enseignants, les parents d'élèves délégués et les représentantes des associations a eu lieu le 6 mai, en présence de l'inspecteur de l'éducation nationale Mr Houdelet.

Après la présentation du travail de la commission, il a été arrêté que les TAP (temps d'activités périscolaires) se dérouleront de 15h45 à 16h30 en petits groupes, seul créneau où les enseignants acceptent de prendre en charge les enfants. La rémunération des enseignants sera effectuée sur la base du barème inscrit au Bulletin Officiel.

Le mercredi, les horaires devraient être identiques et inchangés par rapport aux autres jours, avec une garderie avant les cours et une autre de 11h30 à 12h30, la cantine sera ce jour-là assurée par l'association Familles Rurales pour les enfants pris en charge l'après midi, en tenant compte de l'effectif et des transports.

Six enseignants sont prêts à effectuer des TAP, et ont déjà des projets à affiner (théâtre, éveil musical, jeux de société, chorale, danse, échecs, basket...). Les agents de la CCVC (titulaires ou non du BAFA) eux aussi sollicités ont proposés des activités (atelier lecture, créatif, manuel, musical, sportif, culinaire, informatique...). D'autres intervenants extérieurs pourront aussi compléter l'offre d'activités proposée aux enfants. Il est rappelé que les agents ayant le BAFA sont aptes à gérer un groupe d'enfants et à animer une activité ludique, culturelle, sportive, artistique ou autre avec ces derniers, comme attesté par l'Inspecteur. L'assemblée valide la participation des agents aux TAP.

A noter que les enseignants des classes élémentaires envisagent de faire les APC (accompagnement ou MAP) de 11h30 à 12h00, en alternant les jours, si cela est compatible avec le service de cantine.

A ce jour, sur les 56 créneaux horaires à effectuer : 15 le sont par les enseignants, 24 par les agents de la CCVC et qu'il en reste 17 en tenant compte que les TAP se font sur la base du volontariat et que les enfants peuvent quitter l'école dès 15h45, si besoin, des intervenants pourront être sollicités...).

La mise en place de cette réforme, va entraîner la réorganisation complète des postes de travail des agents.

Bien que l'assemblée communautaire se prononce majoritairement (12 contre 8) pour demander une participation financière aux familles, le principe de gratuité pour les familles (TAP) est maintenue jusqu'à la fusion des communautés.

Un groupe de travail, comprenant enseignants, élus de la CCVC, et parents d'élèves, se réunira le mercredi 15 mai pour élaborer le PEDT (projet éducatif territorial) et organiser les TAP.

GYMNASE

-L'ouverture des plis de l'appel d'offres pour la réalisation du gymnase a eu lieu le 7 mai, et concernait 4 lots de travaux :

- lot 1 : vestiaire/maçonnerie : pas de réponse
- lot 2 : structure industrialisée : 2 réponses (SMC2 et Losberger)
- lot 3 : chauffage : pas de réponse
- lot 4 : revêtement de sol : 1 réponse (Tennis et Sols)

L'architecte analyse maintenant les dossiers reçus.

Un nouvel appel d'offres est relancé pour les lots infructueux.

Il subsiste un problème concernant le passage des engins pour les travaux à priori impossible par la cour du groupe scolaire et idem sur le terrain communal de Nuisement (installation d'un but de foot et aménagement des arbres en cours). Afin de trouver une entente (convention précisant les conditions d'accès), Sylvain Roger propose une table ronde (commission gymnase et conseil municipal de Nuisement) le mardi 28 mai à 20h30 sur le site.

ZDE

Mme le Maire de Faux-Vésigneul informe que les ZDE n'existant plus depuis le 19/04/2013, l'accord des autres collectivités n'est donc plus nécessaire, et que par conséquent le permis de construire de 3 nouvelles éoliennes a été déposé sur la commune en sus de celui déposé en février pour 12 machines.

CR REUNIONS ET COMMISSIONS

* Commission Communication Interco : un bulletin commun aux 4 CC est en cours de réalisation

* Commission Environnement Interco :

- Point sur les diagnostics effectués par B3E : pas de retour des conclusions, donc relance
- Répartition des subventions de l'Agence de l'Eau : tableau tenu à jour par le secrétariat de la CCVC mais beaucoup d'intermédiaires (donc de temps)
- Une subvention de l'Agence de l'eau est possible à hauteur de 60% (sur 9500€ max) pour la réhabilitation des installations déclarées prioritaires
- Phase des travaux d'entretien : les documents sont validés et les appels d'offres vont être lancés (collectivité coordinatrice le Mont de Noix)

***SMTS**

- Aucun compte de gestion n'a été présenté lors du vote du budget.
- Budget : problème avec la trésorerie qui ne mandate pas les avis (factures impayées, location de bureau Ecury non payée...). La trésorerie, interrogée par la commune d'Ecury, a signalé qu'elle bloquait les mandats étant toujours en attente des comptes de 2012
- Le budget a été voté à la majorité, sans diminution des cotisations et avec une augmentation des tarifs des emplacements de stationnement des cars.
- Un renouvellement du contrat de la directrice pour 3ans, accompagné d'une augmentation du salaire mensuel et d'un 13^{ème} mois.

* Réunion de la 3^{ème} commission Grenelle Environnement : 3^{ème} réunion, trame bleue : le long des rivières et trame verte : les bois.

*SYMSEM : Vote des budgets et fusion avec le SMIR

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire d'Ecury sur Coole, demande aux maires des autres communes, s'ils ont pris une décision concernant le transfert de la compétence éclairage public au SIEM, seule la commune de Faux-Vésigneul a déjà pris la décision, d'autres communes attendent des réponses à leurs questions avant de prendre une décision.

Le Président expose la demande de subvention de « l'Harmonie des enfants de la Marne », qui est refusée, compte tenu du résultat financier largement positif de l'exercice 2012.

AGENDA

Commission Syndicats interco	jeudi 16 mai à 20h30 à Mairy
Commission Scolaire interco	mardi 21 mai à 20h30 à Togny
Commission Gymnase + conseil municipal de Nuisement :	mardi 28 mai à 20h30 à l'école
Commission Scolaire :	jeudi 30 mai à 20h30 à l'école
Kermesse maternelle :	vendredi 31 mai à 18h00 à l'école
Commission Gymnase :	jeudi 6 juin à 20h30 à l'école

La prochaine assemblée plénière est fixée au Mardi 11 juin 2013 à 20h30 à Coupetz